

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [josee-coulombe-cssps-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/74ee6c91100740cfc06b19fe)

<https://www.cadre21.org/membres/74ee6c91100740cfc06b19fe>

Date d'obtention : 2025-02-10 19:48:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ça permet de comprendre le phénomène et guider mes interventions, en suivant le questionnaire de la trousse.

Il y a une procédure pour chaque personne impliquée dans la situation, selon le rôle occupé.

Le même processus s'applique lors de récurrence.

Dans certaines situations, on doit faire appel au service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'aurai maintenant LA bonne façon de procéder dans une situation de sextage dénoncée, si j'y suis confrontée.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne JAMAIS regarder les images dont il est question (photo, vidéo).

Lorsque la situation dépasse le cadre de la trousse, référer au service de police.